FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit **CLEAN CHOICE GUM REMOVER**

Autres moyens d'identification

Code du produit 0617410 Usage recommandé Nettoyant **Restrictions d'utilisation** Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

FASTENAL Nom de la société

2001 THEURER BLVD **Adresse**

WINONA, MN 55987

États-Unis

Téléphone Non disponible. Courriel info@fastenal.com

Numéro de téléphone Emergency - US 1-866-836-8855

d'urgence

Emergency - Outside US 1-952-852-4646

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Aérosols inflammables Catégorie 1 **Dangers physiques**

Non classé. Dangers pour la santé

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable.

Conseil de prudence

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres Prévention

sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Se laver les mains après l'usage. Intervention

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stockage

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Butane		106-97-8	64.52463
Propane		74-98-6	27.32538
Alcool éthylique		64-17-5	8.05236
Autres composés sous les niveau	x déclarables		0.09764

Nom du produit: CLEAN CHOICE GUM REMOVER

Product #: 0617410 Version n°: 03 Date de publication: 03-Décembre-2015

SDS CANADA

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids (kg), sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume (I).

4. Premiers soins

Inhalation Si des symptômes se développent, mettre la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les

symptômes persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Contact avec les yeux

Ingestion Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Étourdissements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions Informations générales pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Level 3 Aerosol.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
Canada. LEMT pour l'Alberta (Co	ode de l'hygiène et de la sécurit	é au travail, Annexe 1, Tableau 2)
Composants	Туре	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m3
		1000 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Canada. LEMT pour la Colombie chimiques, Réglementation sur		'exposition en milieu de travail pour les substances 6/97, ainsi modifiée
Composants	Туре	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm
	TWA	600 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Rèç	glement 217/2006, Loi sur la séc	urité et l'hygiène du travail)
Composants	Туре	Valeur
Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	Type STEL	Valeur 1000 ppm
Alcool éthylique (CAS		* * * *
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL STEL	1000 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8)	STEL STEL	1000 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des aç	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques)
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des aç Type	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm 800 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8)	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm 800 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT du Québec, (Mini	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA stère du Travail. Règlement sur	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm 800 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT du Québec, (Mini Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA Stère du Travail. Règlement sur Type TWA	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm 800 ppm 800 ppm Valeur 1880 mg/m3 1000 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT du Québec, (Mini Composants Alcool éthylique (CAS	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA Stère du Travail. Règlement sur	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm 800 ppm 800 ppm Valeur 1880 mg/m3 1000 ppm 1900 mg/m3
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT du Québec, (Mini Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8)	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA Stère du Travail. Règlement sur Type TWA TWA	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm 800 ppm 800 ppm 1a qualité du milieu de travail) Valeur 1880 mg/m3 1000 ppm 1900 mg/m3 800 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Butane (CAS 106-97-8) Canada. LEMT du Québec, (Mini Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL STEL Contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA Stère du Travail. Règlement sur Type TWA	1000 ppm 1000 ppm gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm 800 ppm 800 ppm Valeur 1880 mg/m3 1000 ppm 1900 mg/m3

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Nom du produit: CLEAN CHOICE GUM REMOVER

Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les

vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les

contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Gaz. **Forme** Aérosol

Couleur Non disponible.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Sans objet estimation

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair -104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation

Taux d'évaporationNon disponible.Inflammabilité (solides et gaz)Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

4.3 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 60 - 70 psig @ 70F estimation

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau Température

371 °C (699.8 °F) estimation

d'auto-inflammation

Nom du produit: CLEAN CHOICE GUM REMOVER

SDS CANADA

Température de décomposition Non disponible. **Viscosité** Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.
Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.57 estimation estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

InhalationN'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.Contact avec la peauAucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.Contact avec les yeuxLe contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Étourdissements.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves

CLEAN CHOICE GUM REMOVER

Aiguë Inhalation

CL50 Rat 489 mg/l/4h

Orale

DL50 Rat

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Alcool éthylique (CAS 64-17-5)

<u>Aiguë</u> Inhalation

CL50 Chat 85.41 mg/l, 4.5 heures

43.68 mg/l, 6 heures > 115.9 mg/l, 4 heures

51.3 mg/l, 6 heures

> 60000 ppm 79.43 mg/l, 134 minutes

Orale

DL50 Cochon > 5000 mg/kg

Rat 10470 mg/kg 7800 ml/kg

Singe 6000 mg/kg

Rat

Souris

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	Souris	10500 ml/kg
Butane (CAS 106-97-8)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ÉTHANOL (CAS 64-17-5) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

> développement. Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Peu probable du fait de la forme du produit.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants		Espèces Résultats d'épreuves		
Alcool éthylique (CAS	64-17-5)			•
Aquatique				
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	7700 - 11200 mg/l, 48 heures	
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	> 100.1 mg/l, 96 heures	

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool éthylique -0.31

Nom du produit: CLEAN CHOICE GUM REMOVER

SDS CANADA

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Butane 2.89 2.36 Propane

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le

contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux Détruire conformément à

d'élimination toutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements

sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

UN1950 **Numéro ONU**

Désignation officielle de

transport de l'ONU

AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger relative au transport

Classe

Danger subsidiaire Groupe d'emballage Sans objet.

Dangers environnementaux D

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN1950 UN number

UN proper shipping name

Transport hazard class(es)

Aerosols, flammable

2.1 Class Subsidiary risk 2.1 Label(s)

Not applicable. Packing group

Environmental hazards No. **ERG Code** 10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN1950 **UN number AEROSOLS UN** proper shipping name

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk

Not applicable. Packing group

Environmental hazards

Marine pollutant

Product #: 0617410 Version n°: 03 Date de publication: 03-Décembre-2015

EmS F-D, S-U

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non

Nom du produit: CLEAN CHOICE GUM REMOVER

Product #: 0617410 Version n°: 03 Date de publication: 03-Décembre-2015

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 03-Décembre-2015

Version n° 03

Avis de non-responsabilité À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de

cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation,

l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit

et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les

renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé,

sauf si indiqué dans le texte.

Nom du produit: CLEAN CHOICE GUM REMOVER SDS CANADA